

EPCC « Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon

Conseil d'administration de l'école supérieure d'art et de design Toulon Provence Méditerranée

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES 19		
Présents	Représentés	Absents
11	2	6
<u>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</u>		
N° 18/12/25-04		
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES PERSONNELS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AUPRES DE L'EPCC ESADTPM		

L'an Deux Mille Vingt Cinq et le 16 du mois d'octobre à 14h30.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yann TAINGUY**.

ETAIENT PRESENTS :

Yann TAINGUY, Dalia MESSARA, Claude ARNAUD-GALLI, Raphaël DUPOUY, Gaston SECONDI, Pierre PELLETIER, Rémy LEVRAUD, Ian SIMMS, Enora MIGNONNEAU, Thomas DIEULLE,

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Suppléances)

Olivier MILLAGOU remplacé par Sylvia BONAL

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :

Josy CHAMBON représenté par Claude ARNAUD-GALLI
François CARRASSAN représenté par Yann TAINGUY

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Valérie MONDONE, Véronique LENOIR, BABRE Simon, Jean-Pierre BLANC, Jean-Sébastien VIALATTE, BILL Hélène,

EPCC « Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon

N° D'ORDRE : 18/12/25-04

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES PERSONNELS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AUPRES DE L'EPCC ESADTPM

Il est exposé au conseil d'administration qu'en 2006, l'école supérieure d'art a été transférée à la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée devenue depuis Métropole. L'EPCC ésadtpm a été créé par la suite en 2011 et à cette occasion, le personnel titulaire a sollicité une mise à disposition auprès de l' Ecole.

Depuis, par convention, la Métropole TPM continue de verser aux agents mis à disposition leur traitement et les frais ainsi exposés font l'objet d'un remboursement à chaque fin d'exercice par l'EPCC Esadtpm.

La précédente convention arrivant à son terme le 31 janvier 2025, il convient donc aujourd'hui d'autoriser Madame la Directrice à signer une nouvelle convention avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée qui renouvellera la mise à disposition de l'Établissement Public de Coopération Culturelle Ecole Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée de certains des agents des filières administrative, technique et artistique actuellement déjà mis à disposition pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} février 2026.

Après avoir entendu le rapport du Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée n°10/12/263 du 18 décembre 2010,

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du Var n°G2S du 13 décembre 2010,

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2010 créant un établissement public

de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé Ecole Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée,

CONSIDERANT qu'il convient également d'autoriser Madame la Directrice à signer la convention de Mise à Disposition de personnels de la Métropole avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'AUTORISER Madame la Directrice à signer la convention pour une durée allant du 1^{er} février 2026 au 31 janvier 2029.

ARTICLE 2 :

DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2026 compte charge de personnels (012).

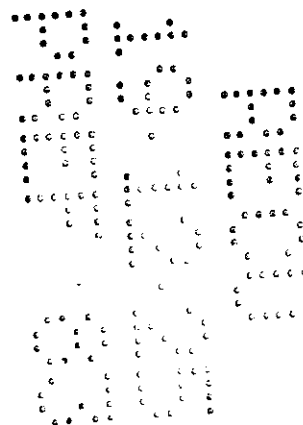
Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 13

CONTRE : 0

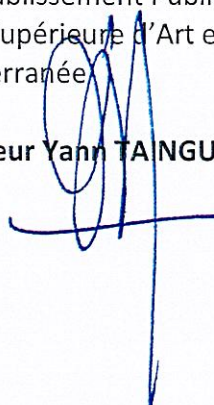
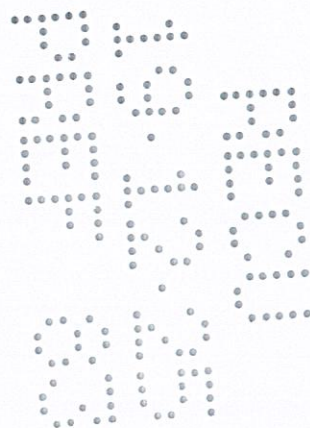
ABSTENTION : 0



Fait à TOULON, en trois exemplaires, le 18/12/2025

Le Président du Conseil d'Administration
de l'Établissement Public de Coopération Culturelle
École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence
Méditerranée

Monsieur Yann TANGUY

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long vertical stroke extending downwards.A dotted or pixelated version of the signature, rendered in a light gray color.